

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 avril 1969

La séance est ouverte à deux heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

BILL C-150—ACCORD SUR LE DÉBAT CONCERNANT LA PARTICIPATION DU CANADA À L'OTAN

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet des travaux de la Chambre pour les prochains jours. Comme les députés le savent, nous avons eu des entretiens pour discuter du franchissement méthodique des étapes finales préalables à l'adoption du bill C-150 dit bill omnibus, et de la décision à prendre sur la motion concernant la participation du Canada à l'OTAN. Par suite de ces entretiens, j'ai fait rédiger deux ordres spéciaux que j'aimerais présenter à la Chambre pour qu'ils soient adoptés.

Le premier a trait au débat sur la participation du Canada à l'OTAN, proposé pour mercredi et jeudi de la semaine prochaine. Cet ordre prévoit la présentation d'une motion par un ministre, motion qui pourrait être modifiée de la façon habituelle comme le prévoit le Règlement. Le vote aurait lieu à 9h 45 du soir le jeudi. Le mercredi serait un jour du gouvernement, et le gouvernement disposerait de ce temps-là à sa guise; jeudi serait un des jours réservés à l'opposition conformément aux dispositions du Règlement relatives aux crédits. Il serait expressément spécifié qu'on ne réduirait pas le nombre des débats sur les motions de défiance qui pourraient être proposées en vertu de l'article 58 du Règlement de la Chambre pendant cette partie de la session. Cet ordre stipulerait aussi que le temps de ceux qui participeraient au débat, en dehors du chef de chaque parti, serait limité à 15 minutes. Naturellement cela permettrait au plus grand nombre possible de députés de participer au débat.

Aux termes du second des ordres que je propose, la Chambre accorderait cinq jours pour permettre au bill C-150 de parcourir ses dernières étapes, et quatre de ces jours seraient consacrés à l'étude des amendements proposés, le cinquième jour étant dévolu au

débat sur la troisième lecture. Comme la plupart des avis d'amendements portent sur les articles 14, 15 et 18 du bill, articles qui traitent de l'avortement, il est proposé que deux jours soient consacrés à l'étude de ces amendements: la séance actuelle et celle de demain.

Il y a plusieurs avis d'amendements à l'article 7, qui traite des dispositions du Code criminel relativement à l'outrage aux bonnes mœurs. Il est proposé qu'une journée soit consacrée à ces amendements, le vendredi de cette semaine. Le quatrième jour, c'est-à-dire lundi prochain, serait libre pour l'étude d'autres amendements, et il serait entendu que les questions d'initiative parlementaire et les débats au moment de l'ajournement seraient suspendus au cours des séances consacrées à ce débat. Le dernier jour, mardi prochain, serait réservé au débat de la troisième lecture.

● (2.10 p.m.)

A mon avis, le débat sur l'amendement devrait commencer aujourd'hui, toutes les décisions à prendre au sujet des articles 14, 15 et 18 seraient prises demain soir et tous les autres votes auxquels nous devons procéder à l'étape du rapport seraient remis à mardi après-midi, c'est-à-dire immédiatement après l'appel de l'ordre du jour mardi. La Chambre se prononcerait sur les questions relatives à la troisième lecture mardi soir.

La Chambre doit compter sur vous, monsieur l'Orateur, pour diriger nos délibérations afin que, dans les limites prévues par tout ordre spécial, nous ayons le temps d'examiner toutes les principales propositions contenues dans les amendements; je crois que tout le monde est d'accord là-dessus.

Les ordres sont assez longs mais l'on en a déjà distribué des exemplaires aux représentants de chacun des partis. Si l'on est d'accord sur l'ordre proposé pour le débat sur l'OTAN, j'aimerais maintenant proposer cette motion.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Je suppose, monsieur l'Orateur, que l'ordre concernant le débat sur l'OTAN a été adopté. Je voudrais donc maintenant proposer la motion portant sur la répartition du temps consacré à l'étude du bill C-150.